



ADSL et FIBRE OPTIQUE : Compte rendu entretien du 23 juin 2016 avec le Vice Président Communauté d'agglomération PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Objet : Etat d'avancement des dossiers ADSL et fibre optique sur la ZAC des Pêcheurs.

Suite à notre demande par courrier du 16 mars 2016, Monsieur Xavier VANDHERBISE 4^{ième} Vice Président de la CA Paris-Vallée de la Marne et Conseiller départemental nous a accordé un entretien.

Participaient à la réunion :

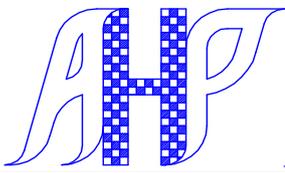
- Pour la Communauté d'Agglomération :
 - Xavier VANDHERBISE 4^{ième} Vice Président de la CA Paris-Vallée de la Marne et Conseiller départemental.
 - Patrick ZAREGRADSKY, DGA DTS.
 - Antoine TRILLARD, DSI.
 - Philippe BARBIER, Assistant Cabinet du Président de l'Agglomération.
- Pour l'Association :
 - Pierre TISSEUIL (Vice Président).
 - Jean Luc ALEPEE (Membre du CA).
- Excusés :
 - Christophe CHOUX (Président de l'association)
 - Philippe ROUX (Trésorier de l'association).

Historique :

- 14 avril 2015 : remise de la pétition de 245 signatures d'habitants de la ZAC initiée par l'association à SFR et Président de l'Agglomération Marne et Chantereine.
- Depuis 2014, malgré nos interventions, retard dû au rapprochement SFR/Numéricâble : incertitude sur la réalisation des travaux, difficultés pour Marne et Chantereine d'obtenir RDV avec SFR/Numéricâble.
- 1^{er} Janvier 2016 : fusion des Agglomérations et création de l'Agglo PARIS-VALLEE DE LA MARNE
- 16 mars 2016 : relance du dossier par l'association auprès de l'Agglomération PARIS-VALLEE DE LA MARNE devenu nouvel interlocuteur.
- Réponse le 04 avril 2016 précisant un rendez-vous le 14 juin de l'agglomération avec SFR et nous promettant une réunion pour information à la suite.
- 23 juin 2016 : rendez-vous avec Monsieur VANDHERBISE Vice Président de l'Agglo en charge du dossier.

Rencontre du 23 juin 2016 :

- **Délais et Conditions du déploiement de la fibre :**
 - Suite à la réunion SFR/Numéricâble et Agglomération Paris-Vallée de la Marne du 14 juin 2016, Monsieur Xavier VANDHERBISE s'empresse de nous préciser que l'opérateur s'est engagé pour que la fibre optique couvre notre ZAC **au 1^{er} semestre 2017** ; ce délai pourrait être le 1^{er} trimestre 2017 mais Monsieur VANDHERBISE reste prudent et préfère donner une période plus longue notamment en raison d'une clause de concurrence de 3 mois que les opérateurs en charge des travaux (SFR) doivent respecter dès que la fibre est déployée.



- Il précise que le délai du 1^{er} semestre 2017 sera respecté : dans cette période, les habitants pourront, s'ils le souhaitent, se connecter à la fibre optique selon des conditions que les opérateurs donneront aux clients (nous n'avons pas obtenus plus de précisions)
- **Conditions du déploiement de la fibre :**
 - Un accord entre SFR/Numéricâble et ORANGE a été trouvé pour que les réseaux souterrains de ce dernier soient utilisés. Ces 2 opérateurs cofinanceront le projet.
 - Le déploiement pour cette période se fera donc sur la ville de Vaires **là où l'opérateur historique ORANGE a un réseau souterrain. La ZAC en est dotée et en bénéficiera en priorité** compte tenu des mauvais débits actuels et de son éloignement.
 - Le déploiement où le réseau d'ORANGE est aérien, le déploiement ne pourra s'effectuer que plus tard : aucun délai précis n'a été donné pour eux mais 2020 a été avancé.
- **Travaux :**
 - Les repérages des emplacements des armoires relais sont en cours
 - L'installation des 16 armoires sur l'ensemble de la ville s'effectuera sur la période des semaines 28 à 31 (10 juillet/5 août).
 - La fibre arrivera du nœud de raccordement de LAGNY : SFR dispose d'un réseau en bord de Marne ou du Canal
- **Particularités pour les immeubles :**

Les immeubles collectifs pourront être raccordés à la fibre optique après autorisations de bailleurs et syndics de propriété : l'agglomération conseille aux syndics de propriétés d'obtenir cette autorisation en assemblée générale précédant le 1^{er} semestre de 2017 afin de ne pas perdre encore du temps : de plus amples renseignements peuvent éventuellement être donnés par les opérateurs aux immeubles de la ZAC.
- **Commercialisation :**
 - Les opérateurs autres que SFR/Numéricâble et Orange, devront trouver un accord avec SFR/Numéricâble et Orange pour raccorder leurs clients à la fibre optique et ce dans le cadre des 3 mois de la clause de concurrence.
 - Les opérateurs engageront une campagne de commercialisation sur les conditions d'obtention de la fibre optique.
 - Les clients SFR/Numéricâble et ORANGE pourront se connecter à la fibre optique sans difficulté.
- **Clients ne souhaitant pas la fibre optique :**

Nous avons posé la question pour une amélioration du débit actuel en proposant l'implantation de relais comme stipulé dans la pétition et comme cela se fait sur certaines localités telle JOSSIGNY : aucune réponse précise n'a été donnée.

+ + + + + +
+ + + +
+ +
+